

Baromètre de l'environnement 2014-2015

La Confédération Construction Wallonne évalue annuellement le positionnement du secteur en matière de gestion des déchets de construction et de démolition, et ce depuis maintenant 4 ans via son baromètre de l'environnement.

La réalisation de cette enquête auprès des entreprises du secteur permet à la CCW d'une part de mieux comprendre les problématiques et identifier les besoins des entreprises et d'autre part de mieux cibler ses actions de sensibilisation et de communication.

SITUATION DU SECTEUR

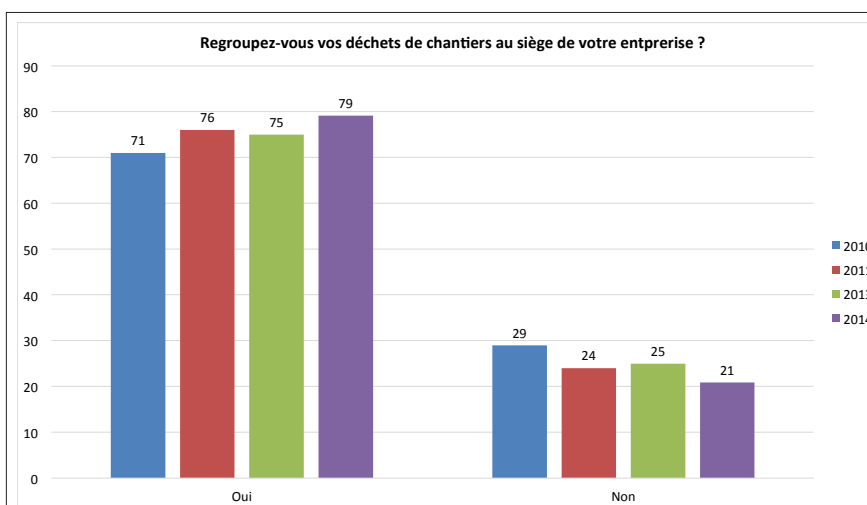
Ces dernières années, la législation relative aux déchets s'est renforcée et l'élimination des déchets est devenue de plus en plus onéreuse. Par ailleurs, le maître d'ouvrage est de plus en plus sensibilisé aux problématiques environnementales et certains critères environnementaux peuvent

La législation s'est renforcée et l'élimination des déchets est devenue plus onéreuse

influencer lors du choix de l'entreprise. Il est par conséquent important que les entreprises connaissent leurs obligations en matière de déchets et puissent les respecter lors de l'exécution de leurs activités.

ÉVOLUTION ET ÉTAT DES LIEUX DEPUIS 2010

Depuis 2010, la comparaison des résultats de l'enquête a permis à la Confédération construction wallonne d'observer les tendances et évolutions des comportements et connaissances des entreprises générant des déchets de construction et devant par conséquent les gérer tout en respectant les réglementations et en restant compétitifs sur le marché. Ces résultats ont permis de mettre en évidence une certaine méconnaissance des entreprises



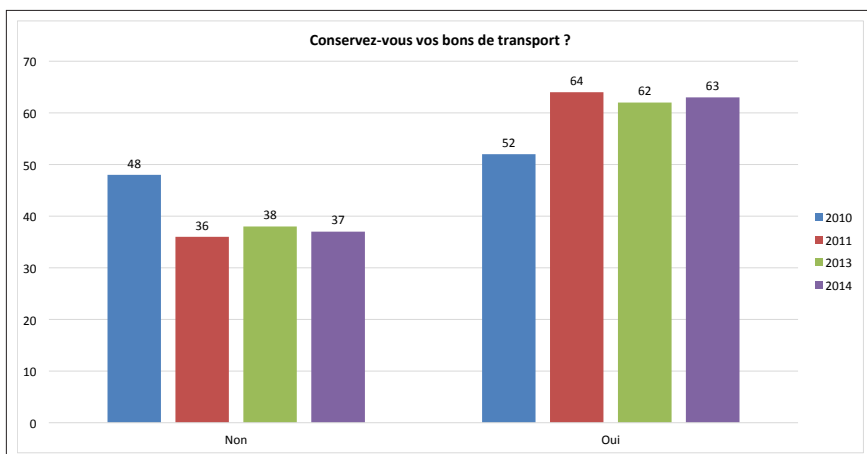
GRAPHIQUE 1 – La tendance selon laquelle les firmes wallonnes regroupent leurs déchets au siège de l'entreprise se confirme et se renforce légèrement.

en matière de gestion des déchets et un manque de sensibilisation et d'information des travailleurs.

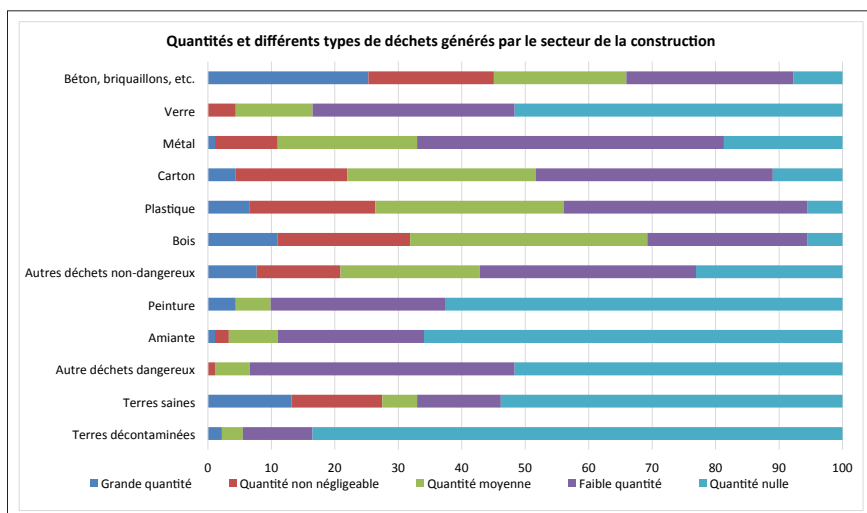
Ils ont également permis de pointer du doigt certains points problématiques ne favorisant pas nécessairement une bonne gestion des déchets. Citons par exemple le manque de filières d'élimination ou de traitements pour certains déchets spécifiques (plâtre, châssis, béton cellulaire,

roofing, ...) ou encore le faible nombre de sites d'élimination ou d'acceptation de certains types de déchets de construction ou de démolition. Cependant comme expliqué ci-dessous, les tendances semblent s'améliorer au fil du temps.

Parmi les constats et évolutions importantes, notons le nombre croissant d'entreprises regroupant leurs déchets de chantier à leur siège d'exploitation. Cette



GRAPHIQUE 2 – La moyenne des entreprises conservant leurs bons de transport reste stable.



GRAPHIQUE 3 – Types de déchets générés par le secteur de la construction.

tendance s'explique pour de nombreuses raisons, dont la diminution de coûts d'évacuation et de traitement par le regroupement, la facilité du tri des déchets au siège d'exploitation et la faible quantité de déchets produits sur chantier ne requérant pas nécessairement un conteneur ou un transport direct vers un centre de tri ou de traitement.

La comparaison des résultats des quatre années d'enquête permet également de mettre en avant une meilleure connaissance des déchets par les entreprises du secteur, notamment sur leurs quantités produites et sur leurs coûts liés à leur gestion.

Un autre constat pouvant notamment s'expliquer par des rappels systématiques de la part de la Confédération construction wallonne concerne le transport et la traçabilité des déchets. En effet, les entreprises de construction sont de mieux en mieux renseignées et informées sur les autorisations et documents de traçabilité devant être tenus lors de transports de déchets dangereux ou autres que dangereux.

Le baromètre met également en évidence la volonté des entreprises à améliorer leur gestion environnementale, notamment en triant et recyclant leurs déchets ainsi qu'en sensibilisant leur personnel.

TYPES DE DÉCHETS

Les résultats de l'enquête 2014-2015 sont encourageants, mais de nombreux points

De plus en plus de maîtres de l'ouvrage imposent l'élaboration et le suivi d'un plan de gestion des déchets

nécessitent encore une sensibilisation accrue, un accompagnement, ou encore une information continue envers les entreprises du secteur.

Cette enquête, consultée et complétée par 91 entreprises affiliées à la CCW, a été lancée en ligne le 30 septembre 2014 et clôturée le 28 mai 2015. Principalement complétée par des entreprises générales de construction, des menuiseries et des entreprises de voiries, elle comportait de nouvelles questions en comparaison aux trois années précédentes, dont une relative aux différents types de déchets et à leurs quantités produites. L'analyse des résultats confirme que le secteur de la construction produit en grande quantité des déchets inertes (béton, briquillons, etc), suivi par une production non négligeable de déchets plastique, bois ou encore de terres saines.

Une autre question a également permis d'obtenir des renseignements sur les documents fournis et/ou demandés à l'entreprise par le maître de l'ouvrage concernant la gestion des déchets dans le cadre de marchés publics. Il en ressort que de plus en plus de maîtres de l'ouvrage imposent

l'élaboration et le suivi d'un plan de gestion des déchets au cours du chantier. En outre, environ un tiers des entreprises affirment obtenir de la part du maître de l'ouvrage et via un inventaire des déchets, des précisions sur les quantités et les types de déchets qui seront générés par le chantier.

ACTIONS À SUIVRE ...

La Confédération construction wallonne constate, via cette enquête spécifique à la gestion des déchets de construction et de démolition, qu'une grande majorité des entreprises s'intéressent de plus en plus à la gestion de leurs déchets et désirent recevoir des informations concernant notamment la législation, les filières d'élimination ou encore la gestion environnementale de leurs activités en général.

Afin de mieux les aider dans leur démarche d'amélioration environnementale et dans certains cas de régularisation de situation, la cellule environnement de la Confédération construction wallonne continuera à réaliser cette enquête annuelle sur la gestion des déchets. De plus, elle répondra et restera à la disposition des entreprises pour toutes questions en matière d'environnement : réglementation, filières d'élimination, transport de déchets, valorisation des terres, aides au remplissage de formalités administratives, etc.

CONTACT

De nombreuses séances d'informations et formations seront également organisées sur diverses thématiques environnementales, dont les déchets et les permis d'environnement. De plus, de nombreux outils pratiques, dont le «Guide environnement» seront développés et mis à jour afin de conscientiser au mieux les entreprises sur l'importance d'une bonne gestion environnementale. Le Guide environnement est consultable sur le site de la Confédération construction wallonne et commandable au prix de 5 € via l'adresse suivante com.dgarne@spw.wallonie.be. ■



Les rapports complets des baromètres de l'environnement sont consultables sur le site de la CCW, www.ccw.be, dans l'onglet environnement – environnement@ccw.be – 02/545.56.48.